

Honorer les promesses

PRIORITÉS DES PREMIÈRES NATIONS ET DU CANADA POUR LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES DE 2019



Le Canada a été fondé à la suite de promesses communes de paix, d'amitié et de respect mutuel vis-à-vis des Premières Nations en présence de toute la création. Tant que le soleil brillera, que les rivières couleront et que l'herbe poussera, ces promesses doivent être tenues envers les citoyens actuels et futurs. Les défis auxquels sont actuellement confrontés les citoyens des Premières Nations et l'humanité tout entière en raison du déclin de notre monde naturel n'avaient pas lieu d'exister. Pensez à quel point le Canada et le monde auront à y gagner lorsque le Canada tiendra ses promesses initiales de paix et de partage avec les citoyens des Premières Nations.

— Chef national Perry Bellegarde

- ❖ **Promesse aux sept prochaines générations : Préserver notre monde naturel**
- ❖ **Promesse de progrès : Priorités économiques**
- ❖ **Promesse à nos citoyens : Infrastructures**
- ❖ **Promesse aux Premières Nations : Eau**
- ❖ **Promesse aux familles : Logement**
- ❖ **Promesse de mieux-être : Soins de santé**
- ❖ **Promesse aux jeunes : Éducation**
- ❖ **Promesse aux femmes : Respecter l'égalité des sexes**
- ❖ **Promesse de justice : Justice réparatrice pour les Premières Nations**
- ❖ **Promesse envers les impératifs juridiques, moraux et politiques : Droits des Premières Nations**
- ❖ **Promesse de prospérité partagée : Financement équitable**
- ❖ **Honorer la relation**
- ❖ **Tenir les promesses : Honorer les promesses faites**





Tenir les promesses que vous avez faites ... et faites des promesses que vous tiendrez

Les défis auxquels sont actuellement confrontés les citoyens des Premières Nations n'avaient pas lieu d'exister. Notre entente collective d'amitié, de coexistence pacifique et de respect mutuel n'a pas été respectée.

Au cours des dernières années, dans le classement de l'Indice de développement humain des Nations Unies, le Canada a figuré entre la 6^e et la 12^e place, tandis que les Premières Nations se sont retrouvées entre la 63^e et la 78^e place. L'indice de bien-être des collectivités du gouvernement fédéral montre que cet écart est demeuré inchangé depuis 1981.

En 2015, l'Assemblée des Premières Nations (APN) a défini les priorités des Premières Nations pour éliminer cet écart. Depuis, nous avons constaté des mesures et des investissements concrets, mais il reste encore beaucoup de travail à faire pour s'assurer que les Premières Nations et les Canadiens jouissent d'une qualité de vie égale — et pour observer des changements générationnels dans les résultats.

Le Chef national Perry Bellegarde exhorte tous les Canadiens et tous les partis politiques fédéraux à ouvrir leur cœur et leur esprit à notre histoire commune afin de mieux la comprendre et d'envisager une orientation collective. Honorer les promesses, une mesure essentielle à une véritable réconciliation, exige des actes et des efforts collectifs.

Cela commence par un engagement envers Notre mère la Terre, notre monde naturel, l'air et l'eau.

Depuis plusieurs générations, nous entendons des promesses. Nous devons maintenant constater des actes, et cela corrélativement avec le savoir autochtone.

Nous devons concevoir une vision de la gestion de l'environnement globale et holistique; une vision qui nous projette au-delà des objectifs et des échéanciers actuels, c'est-à-dire vers un avenir durable pour toutes les générations. Cela englobe notre promesse de progrès et de priorités économiques destinée à protéger Notre mère la Terre. Nous devons partager ces terres et en tirer mutuellement profit.

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones énonce les normes minimales nécessaires pour assurer la dignité, la survie et le mieux-être des citoyens autochtones dans le monde. Le Canada doit jouer un rôle de chef de file en respectant ces normes.


Les citoyens des Premières Nations se voient trop souvent refuser l'accès à la justice et ne bénéficient pas d'un traitement équitable en tant que défendeurs. Des changements radicaux doivent être apportés pour s'assurer que la justice et les systèmes juridiques s'attaquent au racisme et à la discrimination. Le droit autochtone doit être pris en compte de façon équivalente dans le système juridique canadien.

Notre promesse faite à la prochaine génération est la santé, l'éducation et l'attachement envers la famille et les traditions. Les jeunes citoyens des Premières Nations devraient avoir autant de possibilités que d'autres d'exceller en mathématiques, en sciences, en histoire, en musique et dans les métiers spécialisés, quel que soit le domaine dans lequel leur vision les a amenés à étudier. Nous devons encourager nos jeunes à être fiers des langues et des traditions sacrées des Premières Nations.

Nous progressons ensemble dans ces initiatives grâce à des prises de décisions communes. À ce jour, le premier ministre, les ministres de la Couronne et les chefs des partis politiques fédéraux ont offert des possibilités d'accès sans précédent aux dirigeants des Premières Nations de l'APN. Mais il y a encore beaucoup de travail à accomplir pour que les Premières Nations demeurent à la table des négociations pour élaborer des solutions concernant notre avenir commun.

Nous accomplissons des progrès en travaillant en partenariat avec les personnes qui partagent notre vision et qui respectent nos droits. Nous devons entretenir cette dynamique. L'Assemblée des Premières Nations veut que tous les électeurs canadiens, quelle que soit leur appartenance politique, considèrent les priorités des Premières Nations comme des priorités du Canada.

Honorer ces promesses profitera à chacune et chacun au Canada.



Promesse aux sept prochaines générations : Préserver notre monde naturel

Des phénomènes climatiques extrêmes accrus, le million d'espèces menacées d'extinction et la fonte des glaces de l'Arctique doivent nous pousser à guérir notre monde naturel dès maintenant. Les bouleversements climatiques seront contrés en prenant en compte le savoir autochtone, qui est conforme à nos devoirs sacrés. En 2015, à la conférence COP 21, les délégués de l'Assemblée des Premières Nations ont collaboré avec le Canada afin d'intégrer les droits ancestraux dans l'Accord de Paris.

Nous devons continuer à travailler ensemble.

Au cours de la première année, le gouvernement fédéral travaillera avec les Premières Nations pour :

- ❖ Agir contre les changements climatiques en tant que priorité nationale.
- ❖ Considérer les Premières Nations comme des partenaires à part entière dans la mise en œuvre du plan sur les changements climatiques du Canada, y compris en ce qui concerne les décisions sur les recettes provenant de la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre et l'application de la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre.
- ❖ Soutenir la délimitation et l'entretien d'aires protégées et de conservation autochtones pour soutenir les engagements internationaux du Canada en matière de biodiversité jusqu'en 2020 et au-delà.
- ❖ Affirmer et soutenir les droits inhérents et issus de traités des Premières Nations d'élaborer et de mettre en œuvre des règlements environnementaux, des régimes d'évaluation des répercussions et des stratégies d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation.
- ❖ Soutenir des examens environnementaux et réglementaires dirigés par les Premières Nations.
- ❖ Assurer la participation directe des Premières Nations à l'élaboration des politiques environnementales fédérales.

Les stratégies de développement économique doivent être encadrées et orientées par nos obligations envers Notre mère la Terre. Le moment est venu d'accorder la priorité aux activités de développement économique qui contribuent à une réduction maximale des émissions de gaz carbonique et à la protection de la biodiversité.

Les gardiens du savoir des Premières Nations possèdent les systèmes de connaissances autochtones traditionnels nécessaires pour relever ce défi.

Une approche fédérale cohérente est nécessaire pour soutenir le développement et les infrastructures économiques des Premières Nations. Les investissements doivent être comparables à ceux réalisés dans le reste du Canada. À l'échelle locale, les citoyens des Premières Nations doivent bénéficier directement du développement économique en cours sur leurs propres territoires.

Au cours des deux premières années, le gouvernement fédéral :

- ❖ Assurera à toutes les Premières Nations un accès à Internet haute vitesse comparable à celui offert dans le reste du Canada.
- ❖ Augmentera les fonds de capitaux propres des entreprises pour aider les femmes entrepreneures et les jeunes entrepreneurs des Premières Nations à combler le manque d'accès aux capitaux.
- ❖ Favorisera un accès accru des entreprises des Premières Nations en matière d'approvisionnement fédéral.
- ❖ Éliminera les obstacles qui empêchent les entreprises des Premières Nations d'avoir accès à des capitaux pour leur développement.
- ❖ Créera une banque d'infrastructures pour les Premières Nations.
- ❖ Incluera les dirigeants des Premières Nations dans les réunions ministérielles.
- ❖ Amorcera des discussions sur le partage des recettes.
- ❖ Exigera des conditions pour l'approbation de projets de développement afin d'assurer des retombées aux Premières Nations dans les domaines de compétence fédérale.
- ❖ Aidera les Premières Nations à participer pleinement à l'essor de l'énergie propre et des technologies durables.
- ❖ Soutiendra et subventionnera les Premières Nations engagées dans l'exploitation des ressources renouvelables sur l'ensemble de leurs territoires, notamment en ce qui concerne l'exploitation durable de la faune, la pêche, l'exploitation forestière et les services écosystémiques.

Au cours des quatre premières années, le gouvernement fédéral :

- ❖ Amorcera une discussion sur le développement durable écologique.
- ❖ Aidera les Premières Nations à évaluer des plans de développement économique durable qui serviront à créer des emplois et des possibilités économiques tout en favorisant la durabilité de l'environnement.

Conformément aux objectifs à long terme des Premières Nations, le gouvernement fédéral :

- ❖ Répondra aux besoins en matière d'infrastructures matérielles liées à l'électricité, à l'eau, aux télécommunications et aux routes afin que les citoyens des Premières Nations bénéficient des mêmes avantages que l'industrie.
- ❖ Négociera des ententes trilatérales de partage des recettes avec les Premières Nations, les provinces et les territoires.

50 pour cent des enfants des Premières Nations vivent dans la pauvreté au Canada.

53 pour cent des citoyens des Premières Nations vivant dans les réserves ont de la difficulté à trouver un emploi.

48 pour cent des citoyens des Premières Nations vivant dans les réserves affichent un faible revenu.



Promesse à nos citoyens : Infrastructures

Les communautés des Premières Nations doivent être des endroits où les familles, en particulier les jeunes, s'épanouissent et demeurent une priorité. Les Premières Nations ont subi les répercussions d'un développement généralisé, mais elles n'en ont pas nécessairement reçu les avantages.

Compte tenu du manque criant d'infrastructures au sein des Premières Nations et du besoin d'atténuer les effets des changements climatiques, il faut réaliser des investissements importants, notamment dans les technologies à faibles émissions de carbone et dans les sources d'énergie renouvelable.

Au cours des deux premières années, le gouvernement fédéral :

- ❖ Appuiera la méthode de planification de la gestion des actifs des Premières Nations et la réforme de la politique sur le fonctionnement et l'entretien au moyen d'un investissement financier initial important.
- ❖ Élaborera un plan d'accès destiné aux collectivités autochtones éloignées pour construire des routes utilisables en toute saison pour les communautés éloignées des Premières Nations, au moyen d'un investissement financier initial important.

Au cours des quatre premières années, le gouvernement fédéral :

- ❖ Financera des infrastructures communautaires essentielles des Premières Nations, dont des routes, des systèmes de drainage et d'assainissement, des ponts, des casernes de pompiers et leur équipement, des édifices communautaires, des systèmes énergétiques, des structures d'atténuation des effets des changements climatiques, la connectivité et la protection contre les incendies, au moyen d'un investissement financier initial important.

Conformément aux objectifs à long terme des Premières Nations, le gouvernement fédéral :

- ❖ Veillera à ce que les Premières Nations aient un accès égal aux « infrastructures assurant une qualité de vie », qui fournissent un soutien important dans les domaines de l'éducation, des soins de santé, de l'eau, de l'assainissement, de l'électricité, de la connectivité (télécommunications), des transports (routes) et de la prévention et de l'atténuation des catastrophes, tout en prévoyant des investissements importants dans les technologies à faibles émissions de carbone et dans les sources d'énergie renouvelable.

Jouir d'une qualité de vie signifie en tout premier lieu de disposer de sources d'eau potable, fraîche et accessible. De nombreuses Premières Nations continuent de vivre sous le coup d'avis d'ébullition de l'eau, et d'en subir les effets néfastes sur leur santé et leur qualité de vie.

Les Premières Nations sont engagées dans des travaux liés à la gestion durable de l'eau, au déploiement de technologies innovantes et à la formation, à des projets d'adaptation aux changements climatiques et à des approches en matière de gestion et de contrôle de l'eau et des eaux usées.

Au cours des deux premières années, le gouvernement fédéral :

- ❖ Abrogera la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* pour la remplacer par une loi élaborée avec les Premières Nations, qui garantira à toutes les Premières Nations un accès à des infrastructures sécuritaires d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées.
- ❖ S'engagera à élaborer une stratégie nationale de modernisation des infrastructures des Premières Nations, en commençant par une évaluation nationale des infrastructures des Premières Nations entreprise avec les Premières Nations.

Au cours des quatre premières années, le gouvernement fédéral :

- ❖ Financera entièrement la mise en œuvre d'une nouvelle loi qui comprendra la création d'une Commission de l'eau des Premières Nations et qui augmentera les affectations de fonds à destination des Premières Nations qui ont besoin de systèmes améliorés de traitement de l'eau et des eaux usées.

Conformément aux objectifs à long terme des Premières Nations, le gouvernement fédéral :

- ❖ Financera une stratégie nationale de modernisation des infrastructures des Premières Nations étalée sur dix ans, qui mettra l'accent sur la construction d'infrastructures essentielles durables, renouvelables, résilientes et souples pour les Premières Nations.

73 % des enfants des Premières Nations vivant dans les réserves consomment une eau provenant de réseaux considérés comme à risque élevé de contamination.

La crise du logement que connaissent les Premières Nations constitue un sérieux obstacle au mieux-être général. L'ampleur du surpeuplement et le nombre de logements qui ont désespérément besoin d'être réparés entraînent des conditions de vie contribuant au mauvais état de santé d'un trop grand nombre de familles des Premières Nations. La crise du logement a un effet négatif sur plusieurs résultats socio-économiques, de l'éducation à la sécurité. Dans les situations d'extrême pauvreté, elle constitue aussi un facteur clé dans le nombre excessif d'enfants pris en charge par les systèmes de protection de l'enfance.

Au cours des deux premières années, le gouvernement fédéral :

- ❖ Veillera à ce qu'un financement fédéral soit disponible pour répondre aux besoins des Premières Nations en matière de logement.
- ❖ Travaillera avec les organisations des Premières Nations au transfert du contrôle du logement aux Premières Nations.

Au cours des quatre premières années, le gouvernement fédéral :

- ❖ Mettra pleinement en œuvre et financera la Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations.

Conformément aux objectifs à long terme des Premières Nations, le gouvernement fédéral :

- ❖ Assurera le financement, selon les besoins, de la construction de logements durables de qualité supérieure pour les Premières Nations dans les réserves ainsi que dans les régions urbaines et rurales.

27 % des citoyens des Premières Nations vivant dans les réserves demeurent dans des logements surpeuplés.

45 % des logements des Premières Nations ont besoin de réparations majeures.

Un citoyen autochtone sur 15 vivant en milieu urbain deviendra un sans-abri, comparativement à un citoyen sur 128 au sein de la population générale.

Nous devons améliorer la santé des Premières Nations. Pour cela, il faut s'inspirer des pratiques traditionnelles de santé et de guérison des Premières Nations. Conformément à la Déclaration des Nations Unies, le Canada doit travailler avec diligence pour s'assurer que les Premières Nations jouissent du meilleur état de santé physique et mentale possible.

Au cours des deux premières années, le gouvernement fédéral :

- ❖ Travaillera avec les Premières Nations, dès le début et tout au long du cycle budgétaire, à la préparation de nouveaux investissements fédéraux, étalés sur dix ans, dans la santé des Premières Nations.
- ❖ Augmentera considérablement les investissements dans la prévention continue, les soins intensifs et chroniques, la transformation des systèmes de santé et le mieux-être mental.
- ❖ Élaborera et mettra en œuvre une stratégie nationale de lutte contre la consommation abusive d'opiacés et d'amphétamines.

Au cours des quatre premières années, le gouvernement fédéral :

- ❖ S'engagera à fournir un financement à long terme important et souple pour soutenir une approche holistique à l'égard de la santé et du mieux-être, et encouragera l'adoption d'une approche axée sur les déterminants sociaux de la santé des Premières Nations dans le cadre de l'initiative de « la santé dans toutes les politiques ».

Conformément aux objectifs à long terme des Premières Nations, le gouvernement fédéral :

- ❖ Soutiendra le contrôle par les Premières Nations de la conception et de la prestation de services de santé et de mieux-être aux Premières Nations.

Le taux de tuberculose chez les citoyens des Premières Nations vivant dans les réserves est quarante fois plus élevé que la moyenne nationale.

Le taux de suicide chez les jeunes des Premières Nations est de cinq à sept fois plus élevé que chez les jeunes non autochtones au Canada.

L'espérance de vie des hommes et des femmes des Premières Nations vivant dans les réserves est de respectivement 70 et 75,4 ans, tandis que celle des hommes et des femmes non autochtones est respectivement de 82 et 87,9 ans.

Nous devons avoir un Canada où les jeunes des Premières Nations excellent en mathématiques et en sciences, en histoire et en musique, sur le plan des compétences et des métiers, selon ce que leur vision les amène à apprendre. Nous devons transmettre tout ce que nos ancêtres nous ont enseigné, et confier ces connaissances à nos jeunes citoyens. Et nous devons rendre nos jeunes citoyens fiers des langues et des traditions sacrées des Premières Nations.

Au cours des deux premières années, le gouvernement fédéral :

- ❖ S'engagera envers des investissements substantiels pour les étudiants de niveau postsecondaire des Premières Nations, et à financer entièrement ces derniers en fonction de leurs besoins.
 - Selon les estimations, 78 000 diplômés des Premières Nations de plus sont nécessaires pour combler l'écart au niveau postsecondaire.
- ❖ Financera l'éducation primaire et postsecondaire des Premières Nations, les ententes relatives à l'éducation fondées sur les traités et(ou) les ententes régionales en matière d'éducation qui tiennent compte de la diversité des besoins et de la situation des apprenants et des écoles des Premières Nations, notamment en ce qui concerne l'éducation bilingue et l'immersion dans les langues des Premières Nations.
- ❖ Collaborera avec les établissements d'enseignement, les provinces et les territoires, l'industrie et les fondations.
- ❖ Doublera les possibilités éducatives sur les plans des affaires et du commerce, les bourses d'études et les stages rémunérés pour les étudiants des Premières Nations, ainsi que les possibilités de formation professionnelle et d'apprentissage rémunéré.
- ❖ Appuiera la mise sur pied d'un Centre d'expertise en commerce et en économie des Premières Nations, assorti de programmes, de services de soutien et d'objectifs de développement des données.

Au cours des quatre premières années, le gouvernement fédéral :


- ❖ S'engagera envers des investissements substantiels pour soutenir et améliorer les instituts d'enseignement supérieur des Premières Nations et les programmes communautaires existants, notamment en ce qui concerne l'enseignement bilingue et l'immersion dans les langues des Premières Nations.

Conformément aux objectifs à long terme des Premières Nations, le gouvernement fédéral :

- ❖ Investira dans des infrastructures éducatives des Premières Nations qui refléteront les besoins des Premières Nations et créera des espaces d'apprentissage sécuritaires et positifs, notamment en ce qui concerne l'éducation bilingue et l'immersion dans les langues des Premières Nations.
- ❖ Appuiera le transfert aux Premières Nations de la compétence sur les programmes relatifs au marché du travail.

Moins de la moitié des étudiants des Premières Nations financés par le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire obtiennent un diplôme ou un certificat universitaire.

Seulement 48 pour cent des membres des Premières Nations dans les réserves possèdent un diplôme d'études secondaires, comparativement à 88 pour cent des non-Autochtones.



Promesse aux femmes : Respecter l'égalité des sexes

Les droits, le mieux-être, la sûreté et la sécurité des femmes et des filles des Premières Nations sont menacés et transgressés depuis beaucoup trop longtemps. Les femmes et les filles des Premières Nations doivent retrouver une place d'honneur et être respectées partout au Canada.

Le gouvernement fédéral s'engage à travailler avec les Premières Nations au cours des deux premières années en vue :

- ❖ De collaborer avec le Conseil des femmes de l'APN à l'élaboration et à l'application d'un outil approprié d'analyse fondée sur le sexe afin d'évaluer les besoins et les répercussions sexospécifiques du processus décisionnel fédéral ayant une incidence sur les Premières Nations, notamment dans des domaines essentiels tels que le logement sécuritaire, l'eau potable, l'assainissement, la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, la santé et le mieux-être.
- ❖ D'accorder la priorité aux besoins et aux droits des femmes des Premières Nations en matière de développement économique, ainsi qu'en matière d'élaboration et de mise en œuvre de programmes d'entrepreneuriat et d'accès aux capitaux.

Au cours des quatre premières années, le gouvernement fédéral :

- ❖ Assurera la mise en œuvre des appels à la justice issus de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, tout en veillant à garantir une approche privilégiant les familles d'abord dans l'élaboration d'un plan d'action national.

Conformément aux objectifs à long terme des Premières Nations, le gouvernement fédéral :

- ❖ Prendra des mesures efficaces pour assurer l'amélioration constante de la situation économique et sociale des femmes, conformément à la Déclaration des Nations Unies et à la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

Les femmes des Premières Nations qui obtiennent un certificat ou un diplôme gagnent plus que leurs homologues non autochtones ayant le même niveau de scolarité.



Promesse de justice : Justice réparatrice pour les Premières Nations

Trop souvent, les membres des Premières Nations se voient refuser l'accès à la justice et ne bénéficient pas d'une procédure équitable en tant que défendeurs. Des changements radicaux doivent être apportés pour faire en sorte que la justice et les systèmes juridiques s'attaquent au racisme et à la discrimination, afin de veiller à ce que les membres des Premières Nations soient respectés et valorisés. Les lois des Premières Nations doivent être sur un pied d'égalité avec les lois du Canada.

Au cours des deux premières années, le gouvernement fédéral collaborera avec les Premières Nations pour :

- ❖ Établir des systèmes de justice réparatrice des Premières Nations et des initiatives conjointes pour mettre fin à la surreprésentation des membres des Premières Nations dans les systèmes correctionnel et de justice pénale.
 - ❖ Reconnaître et affirmer les lois des Premières Nations comme faisant partie du système juridique sur un pied d'égalité avec la common law et le droit civil.
 - ❖ Appuyer les programmes de droit autochtone dans les universités canadiennes et les établissements postsecondaires des Premières Nations.
 - ❖ Veiller à ce que des membres des Premières Nations soient nommés à diverses charges dans les tribunaux, et en particulier à la nomination du premier juge des Premières Nations au sein de la Cour suprême.
 - ❖ Élaborer et mettre en œuvre un cadre législatif reconnaissant les services de police des Premières Nations comme des services essentiels dotés d'un financement équitable et d'un soutien en matière de capacités.
- ❖ Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre, sous l'égide des Premières Nations, de plans d'action en matière de sûreté et de sécurité communautaires pour faire en sorte que tous les membres des Premières Nations – femmes, hommes, filles, garçons, lesbiennes, gais, bispirituels, transgenres, et toutes celles et tous ceux à risque – ne soient pas victimes de violence.

En 2017-2018, les Autochtones adultes représentaient 30 pour cent de tous les adultes détenus dans des établissements provinciaux et 29 pour cent des adultes détenus dans des établissements fédéraux, bien qu'ils ne représentent que 4 pour cent de la population adulte canadienne.



Promesse envers les impératifs juridiques, moraux et politiques : Droits des Premières Nations

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones énonce les normes minimales nécessaires à la dignité, à la survie et au mieux-être des peuples autochtones dans le monde. Le Canada doit jouer un rôle de chef de file dans le respect de ces normes.

Au cours des deux premières années, le gouvernement fédéral collaborera avec les Premières Nations pour :

- ❖ Déposer un projet de loi du gouvernement, appuyé par les Premières Nations, afin de mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, d'une portée au moins égale au projet de loi C-262.
- ❖ Mettre sur pied un Bureau fédéral de commissaire aux traités pour appuyer la mise en œuvre intégrale des traités.
- ❖ Veiller à ce que toutes les politiques, lois et pratiques opérationnelles soient conformes aux droits inhérents et issus de traités des Premières Nations, à la Déclaration des Nations Unies et aux conseils des organismes d'experts des Nations Unies.
- ❖ Examiner les politiques et les textes législatifs pour s'assurer de leur conformité avec l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 et les instruments internationaux relatifs aux droits de la personne, y compris la Déclaration des Nations Unies.
- ❖ Appuyer pleinement un processus d'édification des nations dirigé par les Premières Nations afin d'aider les Premières Nations à exercer leur droit à l'autodétermination.
- ❖ Restructurer les politiques fédérales afin d'élargir l'assise territoriale des Premières Nations par l'affirmation du titre des Premières Nations et l'accroissement des ajouts aux réserves.
- ❖ Restructurer les processus relatifs aux revendications particulières et aux ajouts aux réserves afin d'assurer un règlement impartial, en temps opportun et équitable des revendications particulières en suspens.
- ❖ Les Premières Nations et le Canada doivent agir de toute urgence pour mettre fin à la violence raciste et fondée sur le sexe, ainsi qu'à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, des filles et des personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queer, en questionnement, intersexuelles et asexuelles (2SLGBTQQIA).



Promesse de prospérité partagée : Financement équitable

Le sous-financement chronique des services essentiels signifie que de nouveaux investissements sont nécessaires pour atteindre la parité et bénéficier des normes en vigueur dans le reste du Canada. Les changements apportés à la façon dont les fonds sont répartis amélioreront la qualité de vie des Premières Nations et le développement économique du Canada dans son ensemble.

Au cours des deux premières années, le gouvernement fédéral :


- ❖ Proposera des transferts garantis par la loi facultatifs, fondés sur des critères convenus et assujettis à des vérifications de résultats par un vérificateur général des Premières Nations nouvellement nommé.
- ❖ Collaborera avec les Premières Nations signataires d'un traité à des ententes de financement fondées sur un traité.
- ❖ Veillera à ce que les affectations budgétaires tiennent compte de l'accroissement de la population, à la suite de l'arrêt Descheneaux de la Cour suprême et des récentes modifications apportées à la *Loi sur les Indiens*.

Au cours des quatre premières années, le gouvernement fédéral :

- ❖ Déposera un projet de loi, appuyé par les Premières Nations, pour améliorer la façon dont le financement est accordé.

Selon le rapport d'étape de 2019 du Conseil national de développement économique des Autochtones, la réduction des écarts importants qui prévalent entre les possibilités offertes aux Autochtones et celles offertes aux non-Autochtones du Canada stimulerait l'économie canadienne de 27,7 milliards de dollars par année, soit environ 1,5 pour cent de l'économie du pays.

Les Premières Nations perçoivent beaucoup moins de fonds gouvernementaux pour les programmes et services par habitant (8 400 \$) que les Canadiens, qui perçoivent 18 178 \$ par habitant sous forme de dépenses fédérales, provinciales et municipales.



Tenir les promesses : Honorer les promesses faites

En 2015, l'Assemblée des Premières Nations a présenté les priorités des Premières Nations en tant que plan pour éliminer l'écart. Depuis lors, nous avons constaté des actes et des investissements concrets dans plusieurs domaines prioritaires. Nous avons beaucoup de chemin à faire pour nous assurer que les Premières Nations et les Canadiens jouissent d'une qualité de vie égale.

Au cours des deux premières années, le gouvernement fédéral :

- ❖ Déposera un projet de loi du gouvernement, appuyé par les Premières Nations, afin de mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, d'une portée au moins égale au projet de loi C-262.
- ❖ Amorcera des travaux pour harmoniser les lois et les politiques fédérales avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et les droits inhérents et issus de traités des Premières Nations.
- ❖ Appuiera l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes de justice réparatrice des Premières Nations et prendra des mesures pour mettre fin à la surreprésentation des membres des Premières Nations dans les systèmes correctionnel et de justice pénale.
- ❖ Collaborera avec les familles des Premières Nations et les Premières Nations pour mettre en œuvre les appels à la justice issus de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Conformément aux objectifs des Premières Nations, le gouvernement fédéral:

- ❖ Mettra pleinement en œuvre l'ensemble des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation qui relèvent de la responsabilité du gouvernement fédéral.
- ❖ Mettra pleinement en œuvre la *Loi concernant les langues autochtones* au moyen d'un financement à long terme, prévisible et durable.
- ❖ Mettra pleinement en œuvre la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Métis et des Inuits* au moyen d'un financement à long terme, prévisible et durable.

Nous faisons des progrès en ce qui concerne la prise de décision partagée. Jusqu'à maintenant, le premier ministre et d'autres ministres de la Couronne - ainsi que les chefs des partis politiques fédéraux - ont fait preuve d'une disponibilité sans précédent vis-à-vis des dirigeants des Premières Nations à l'Assemblée des Premières Nations. Beaucoup de travail reste à faire pour que les Premières Nations demeurent à la table de négociation.

Conformément aux objectifs des Premières Nations, le gouvernement fédéral :

- ❖ Tiendra une rencontre des premiers ministres sur les priorités des Premières Nations et veillera à ce que les Premières Nations participent de façon significative à toutes les tables de prise de décisions ministérielles et intergouvernementales sur des questions qui ont une incidence sur les droits et les intérêts des Premières Nations.
 - ❖ Appuiera les processus dirigés par les Premières Nations à l'échelle locale, régionale et nationale pour faire progresser les priorités des Premières Nations.
 - ❖ Poursuivra le dialogue et travaillera dans le cadre du protocole d'entente APN-Canada sur les priorités communes afin de faire progresser les priorités des Premières Nations et faciliter l'établissement de relations, et entreprendra conjointement un examen des lois, règlements, procédures, politiques et pratiques fédérales ayant une incidence sur les droits des Premières Nations.
 - ❖ Veillera à ce que les Premières Nations participent de façon significative à toutes les tables de prise de décisions ministérielles et intergouvernementales sur des questions qui ont une incidence sur les droits et les intérêts des Premières Nations.
- ❖ S'appuiera sur le succès du Groupe consultatif sur l'ACEUM et du Forum international des peuples autochtones sur les changements climatiques en tant que participant à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et veillera à ce que les Premières Nations participent activement aux négociations commerciales internationales et à d'autres processus multilatéraux, tel que le G7 et le G20.

Les Premières Nations autonomes obtiennent des résultats beaucoup plus élevés en ce qui concerne l'indice du mieux-être des collectivités, qui mesure l'éducation, le logement, le revenu et l'activité sur le marché du travail.

La promesse du Canada :

UNE NOUVELLE RELATION ET UN PROGRAMME NATIONAL

Le Canada a pris des engagements envers les membres des Premières Nations.

Des engagements d'éliminer l'écart. De faire en sorte que toutes et tous sont traités sur un pied d'égalité. De privilégier une relation fondée sur le respect.

Nous nous dirigeons vers une assise solide pour pallier des décennies de sous-financement et d'injustice, et plus que jamais, nous progressons ensemble.

Ce tournant dans l'histoire du Canada et du monde exige une prise de conscience de l'état de notre monde naturel, un engagement de faire en sorte que tous les enfants soient aptes à bâtir un avenir prospère, et la promesse d'un accès équitable aux systèmes de santé, d'éducation et de justice pour toutes et tous.

Ce plan que nous appelons *Honorer les promesses* ouvre la voie à un véritable changement transformateur.

Il faut agir maintenant.



 afn.ca
 [@AFN_Updates](https://twitter.com/AFN_Updates)
 [/AFN.APN](https://www.facebook.com/AFN.APN)